



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prothèses - Grand appareillage - Orthopédique externe - Prise en charge

Question écrite n° 27062

Texte de la question

M. Charles de la Verpillière appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la prise en charge des prothèses relevant du grand appareillage orthopédique externe. Il semblerait que chaque patient ait droit à une prise en charge pour deux prothèses complètes, suivant une prescription identique, mais ne pourrait bénéficier d'une prise en charge pour une prothèse présentant des caractéristiques différentes. L'exemple est celui d'une personne âgée amputée qui se voit refuser une prise en charge pour une prothèse permettant l'accès aux zones humides, quand bien même un tel appareillage pourrait éviter des hospitalisations consécutives à des chutes, notamment sous la douche. Il lui demande un point sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. Charles de la Verpillière](#)

Circonscription : Ain (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27062

Rubrique : Assurance maladie maternité

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 mars 2020](#), page 1630

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)